

SÉANCE DU 28 JUN 2018

18-06-166

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35
Date de convocation : 22 juin 2018

L'an deux mille dix-huit le vingt huit juin à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Annie POUZARGUE, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Nouredine BOUACHERA, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère Municipale déléguée, Gabi HOPER, Conseillère municipale déléguée, Omar N'FATI, Conseiller Municipal délégué, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, David SOULAT, Conseiller Municipal, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée

Absents - excusés :

Alain HERAUD, Christophe DARDENNE, Gonzague MALHERBE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Daniel BEAUFILS (pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ), Véronique PIVETEAU (pouvoir à Annie Conte), Jean-Paul GARRAUD (pouvoir à Christophe GIGOT)

Madame Sandy CHAUVEAU été nommée secrétaire de séance

SERVICES PUBLICS LOCAUX

COMMUNICATION, POUR L'EXERCICE 2017, DES RAPPORTS ANNUELS DES DÉLÉGATAIRES DES SERVICES PUBLICS LOCAUX DE LA VILLE DE LIBOURNE ET DU RAPPORT ANNUEL DU MAIRE SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'Ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession,

Vu le décret n°2016-86 du 1er février 2016 relatif au contrat de concession,

Vu l'article L1411-3 du CGCT dans sa version antérieure applicable en l'espèce qui précise que « Le délégataire produit chaque année avant le 1er juin à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Dès la communication de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte. »

Considérant par ailleurs les articles L. 2224-5 et D. 2224-1 à D. 2224-4, le maire présente pour adoption au conseil municipal, un rapport du service public de l'eau potable et de l'assainissement, dans le cadre de l'exercice,

Vu le décret n°2005-236 du 14 mars 2005 relatif au rapport annuel du délégataire de service public local,

Vu les rapports annuels produits par les délégataires,

Vu le rapport présenté par Monsieur le Maire sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable et de l'assainissement pour l'exercice 2017,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (**32** élus présents ou ayant donné pouvoir),

Considérant la particularité de ces demandes, le Conseil Municipal:

-prend acte de la communication des rapports annuels des délégataires de service public pour l'exercice 2017

-adopte le rapport annuel présenté pour l'année 2017 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 12/07/2018 et de la publication, le 12/07/2018. Fait à Libourne le 12/07/2018.

Le Maire,
Philippe BUISSON

En vue de l'expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne
Gironde

SÉANCE DU 28 JUIN 2018

18-06-167

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35
Date de convocation : 22 juin 2018

L'an deux mille dix-huit le vingt huit juin à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Annie POUZARGUE, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Nouredine BOUACHERA, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère Municipale déléguée, Gabi HOPER, Conseillère municipale déléguée, Omar N'FATI, Conseiller Municipal délégué, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, David SOULAT, Conseiller Municipal, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée

Absents - excusés :

Alain HERAUD, Christophe DARDENNE, Gonzague MALHERBE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Daniel BEAUFILS (pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ), Véronique PIVETEAU (pouvoir à Annie Conte), Jean-Paul GARRAUD (pouvoir à Christophe GIGOT)

Madame Sandy CHAUVEAU été nommée secrétaire de séance

SERVICES PUBLICS LOCAUX

ETAT DES TRAVAUX DE L'ANNÉE 2017 DE LA CCSPL - COMMISSION CONSULTATIVE
DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'article L.1413-1 du Code général des collectivités territoriales qui dispose que le président de la CCSPL présente chaque année à l'assemblée délibérante un état des travaux réalisés par la commission en cours de l'année précédente :

La commission s'est réunie le 21 juin 2017 et a émis un avis sur :

- Le rapport d'activité 2015/2016 du délégataire pour la gestion du centre équestre de la ville de Libourne.

La commission s'est réunie le 04 septembre 2017 et a émis un avis sur :

- Le rapport 2016 de la régie de contrôle et sur le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement,
- Le rapport 2016 du SDEEG - Syndicat départemental d'énergie électrique de la Gironde,
- Le rapport 2016 de GRDF – Gaz réseau distribution France,

- Le rapport 2016 de PPP énergie – société Aximum,
- Le rapport 2016 du parc de stationnement souterrain - SAP

La commission s'est réunie le 14 novembre 2017 et a émis un avis sur :

- Le choix du mode de gestion du centre équestre,
- Le choix du mode de gestion du parc de stationnement souterrain.

Conformément à la législation, ces différents dossiers ont ensuite été présentés au Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (**32** élus présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal prend acte de la présente communication de l'état des travaux réalisés par la CCSPL au cours de l'année 2017.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Maire,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne
Gironde